

EUROPE / AMERIQUE DU NORD

MONT ETNA

ITALIE



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

MONT ETNA (ITALIE) – ID No. 1427

RECOMMANDATION DE L'UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Inscrire le bien au titre des critères naturels.

Principaux paragraphes des Orientations :

77 Le bien remplit les critères naturels.

78 Le bien remplit les conditions d'intégrité et les obligations de protection et de gestion.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l'UICN :

25 mars 2012

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie : Après la mission sur le terrain, l'UICN a demandé des informations complémentaires le 11 octobre 2012 ; une réponse a été reçue de l'État partie le 25 novembre 2012.

c) Littérature consultée : Branca, S. et al. (2011) **Geological map of Etna volcano, 1:50,000 scale.** Italian Journal of Geosciences 130: 265-291 ; Branca, S. et al. (2011) *Geological evolution of a complex basaltic stratovolcano: Mount Etna, Italy.* Italian Journal of Geosciences 130: 306-317. De Beni, E. et al. (2011) **$^{40}\text{Ar}/^{39}\text{Ar}$ isotopic dating of Etna volcanic succession.** Italian Journal of Geosciences 130: 292-305. Dingwall, P. et al. (2005) *Geological World Heritage: A Global Framework.* IUCN, Gland, Switzerland. Giusso del Galdo, G. & Brullo, S. (2012) **Flora und Vegetation des Ätna.** Pages 162-192 in: K. Gratzl (ed.) *Ätna: Der höchste aktive Vulkan Europas.* Weishaupt Verlag, Gnas, Austria. Grabherr, G. & Messerli, B. (2011) **An Overview of the World's Mountain Environments.** Pages 8-14 in: Austrian MAB Committee (ed.) **Biosphere Reserves in the Mountains of the World: Excellence in the Clouds?** Austrian Academy of Sciences Press, Vienna, Austria. Médail, F. (2008) **A natural history of the islands' unique flora.** Pages 26-33 in: C. Arnold (ed.) *Mediterranean Islands.* Survival Books, London, UK. Médail, F. & Quézel, P. (1999) **Biodiversity Hotspots in the Mediterranean Setting Global Conservation Priorities.** Conservation Biology 13: 1510-1513. Mercurio, R. & Spampinato, G. (no date) **Monitoring in the strict natural reserve of the Mount Etna Park.** Ediguida, Nicolosi, Italy. Poli, E. (1965) **La vegetazione altomontana dell'Etna.** Memoria n. 5 di Flora et Vegetatio Italica, Gianasso Editore, Roma, Italy. Poli Marchese, E. (1991) **Pianti e fiori dell'Etna.** Sellerio Editore, Palermo, Italy ; Poli Marchese, E. & Patti, G. (no date) *Carta della vegetazione dell'Etna.* Institute of Plant Biology and Ecology, University of Catania, Italy. Siebert, L., Simkin, T., and Kimberly, P., 2010, **Volcanoes of the World, 3rd ed.** Berkeley: University of California Press, 568 p. Smithsonian Institution (2012) **Online information of the Global Volcanism Programme ;** Vogiatzakis, I.N. & Griffiths,

G.H. (2008) *Island Biogeography and Landscape Ecology.* Pages 61-81 in: I.N. Vogiatzakis et al. (eds.) *Mediterranean Island Landscapes.* Springer Science + Business Media B.V. Wood, C. (2009) **World Heritage Volcanoes.** IUCN, Gland, Switzerland.

d) Consultations : 14 évaluateurs indépendants ont été consultés. Des consultations approfondies ont eu lieu durant la mission sur place, notamment avec des représentants d'organes de gestion, des fonctionnaires aux niveaux municipal, régional et national, des représentants d'institutions universitaires, d'ONG et d'agences de tourisme.

e) Visite du site : Bastian Bertzky, 1-5 octobre 2012

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : avril 2013

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé « mont Etna » recouvre la zone centrale de 19'237 ha du Parc de l'Etna, un parc naturel régional situé sur le littoral oriental de la Sicile (Italie), la plus grande des îles méditerranéennes. Une zone tampon de 26'220 ha entoure le bien proposé sans y être incluse. Culminant à 3'335 m, le mont Etna est la plus haute montagne d'Italie au sud des Alpes, la plus haute montagne de la Méditerranée centrale et la plus haute montagne se trouvant sur une île méditerranéenne. Le bien proposé comprend les zones de plus haute altitude du mont Etna et n'est pas habité. Le mont Etna est le stratovolcan le plus actif du monde du point de vue de la fréquence des éruptions. C'est le volcan actif le plus haut dans les limites géographiques de l'Europe.

Le mont Etna est un grand volcan basaltique composite couvrant une superficie de 1'178 km² depuis le niveau de la mer jusqu'à plus de 3'300 m d'altitude. Le volcan se caractérise par l'activité éruptive quasi continue de ses cratères sommitaux et par les éruptions de lave assez fréquentes qui s'écoulent par les cratères et fissures de ses flancs. Cette activité volcanique est décrite depuis au moins 2'700 ans. La documentation scientifique sur le phénomène volcanique du mont Etna date du 17^e siècle. Au 19^e siècle, des scientifiques européens de renom tels que Charles Lyell et Sartorius von

Waltershausen ont mené des études systématiques sur l'Etna et Waltershausen a dessiné la première carte géologique d'un grand volcan actif, vers le milieu du 19^e siècle. Depuis lors, le mont Etna est un des volcans les mieux étudiés et les mieux surveillés au monde et on le considère comme un laboratoire naturel de volcanologie, de géophysique et autres disciplines scientifiques.

Le mont Etna que nous connaissons aujourd'hui est le résultat d'une histoire éruptive complexe que l'on peut faire remonter à plus de 500'000 ans. Dans la région de l'Etna, l'activité volcanique de type central a commencé il y a plus de 100'000 ans. Depuis environ 57'000 ans, une activité éruptive intense a formé le stratovolcan Ellittico de 3'600 m d'altitude. Depuis environ 15'000 ans, une activité principalement effusive a formé le volcan Mongibello plus récent dont les 357 coulées de lave couvrent maintenant 88% de la superficie du mont Etna. La plus importante éruption explosive du volcan Mongibello durant l'Holocène s'est produite en 122 avant J.-C., causant de graves dommages à la ville côtière de Catane qui a également été touchée par une importante éruption provenant d'une fissure latérale de basse altitude, en 1669. Sur la carte géologique la plus récente du mont Etna on peut voir 122 coulées de lave pour la période allant de 122 avant J.-C. à nos jours. Le mont Etna d'aujourd'hui a quatre cratères sommitaux et des dizaines de cônes de scories sur ses flancs. La caractéristique morphologique la plus marquante du mont Etna est cependant la Valle del Bove, une grande dépression sur le flanc est du volcan qui a été créée par un effondrement des flancs, il y a plusieurs milliers d'années et qui offre aujourd'hui une fenêtre sur l'histoire du volcan. Malgré cette activité volcanique fréquente, les éruptions de l'Etna ont fait très peu de victimes. En plus de 2'000 ans, il y a eu moins de 100 victimes directes des éruptions, essentiellement parce que celles-ci sont rarement violemment explosives et que les coulées de lave sont assez lentes pour que les personnes puissent quitter les lieux avant l'arrivée du front de la coulée.

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

L'étude thématique de l'UICN sur les volcans (2009) a montré qu'il y a déjà 27 biens du patrimoine mondial contenant des volcans actifs (Holocène). L'étude notait cependant que la Liste du patrimoine mondial ne compte pas encore beaucoup de volcans que le grand public peut généralement reconnaître et concluait que les « volcans emblématiques » sont mal représentés sur la Liste. Elle identifiait par ailleurs plusieurs volcans célèbres qui pourraient aider à combler cette lacune. L'étude recommandait d'envisager l'inscription de ces volcans en fonction de leur notoriété, de leur importance scientifique et de leur valeur culturelle et pédagogique. Les volcans emblématiques identifiés dans l'étude comprenaient le mont Etna, le Santorin (Grèce), le Tambora (Indonésie), le mont Fuji (Japon), le Paracutin (Mexique) et le mont St. Helens (États-Unis). Toutefois, aucun des volcans emblématiques identifiés ne figure sur les listes

indicatives actuelles, à l'exception du mont Fuji (au titre de critères culturels) et du mont Etna.

L'inscription du mont Etna invoque les critères (vii), (viii) et (ix). Bien que le critère (viii) soit le plus communément utilisé pour reconnaître les valeurs du patrimoine géologique, notamment volcanique, plusieurs biens du patrimoine mondial volcaniques ont également été inscrits au titre d'autres critères naturels qui reconnaissent leur beauté naturelle, des phénomènes exceptionnels et/ou des valeurs de biodiversité. Le Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande), l'île volcanique et tunnels de lave de Jeju (République de Corée), la zone de gestion des Pitons (Sainte-Lucie) et le Parc national de Teide (Espagne) sont tous inscrits au titre des critères (vii) et (viii). Le Parc national de Ujung Kulon (Indonésie), qui comprend le Krakatoa, et les Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion (France) sont toutefois inscrits au titre des critères (vii) et (x). Enfin, alors que les volcans du Kamchatka (Fédération de Russie) répondent à tous les critères naturels, Isole Eolie (îles Éoliennes) (Italie) et le Parc national des volcans d'Hawaï (États-Unis d'Amérique) ne sont inscrits qu'au titre du critère (viii).

Concernant le critère (vii), certes le mont Etna est important à l'échelon régional mais au niveau mondial, il y a beaucoup de sites volcaniques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dont l'échelle et l'impact panoramique surpassent ceux du mont Etna du point de vue de ce critère, y compris les sites mentionnés plus haut. En outre, les limites prévues pour le bien proposé assurent la protection d'environ le tiers supérieur du cône tandis que les deux tiers de la partie basse ont subi d'importants impacts de la présence humaine avec la perte de caractéristiques naturelles.

En ce qui concerne le critère (viii), le mont Etna se distingue comme étant l'un des volcans les plus actifs du monde. Bien qu'un certain nombre de sites comparables soient déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (p. ex., le Parc national Sangay, Équateur ; le Parc national de Teide, Espagne et les volcans du Kamchatka, Fédération de Russie), l'Etna est exceptionnel car c'est le volcan le plus actif du monde du point de vue de la fréquence des éruptions enregistrées. On a enregistré au moins 193 éruptions du mont Etna dans les temps historiques tandis que le Kilauea, un volcan bouclier qui se trouve dans le Parc national des volcans d'Hawaï aux États-Unis, présente la deuxième fréquence d'éruptions du monde.

Il y a longtemps que les éruptions du mont Etna sont enregistrées et compte tenu de son emplacement, les travaux de recherche ont aussi une longue histoire. Alors que la plupart des volcans de l'Holocène n'ont été actifs que de façon sporadique durant le dernier millénaire (p. ex., Fuji, Krakatoa, Santorin, St. Helens, Tambora et Teide), le mont Etna a une histoire de plus de 3'000 ans d'éruptions quasi continues. Cette activité volcanique exceptionnelle a été décrite par l'homme depuis au moins 2'700 ans, ce qui en fait l'une des histoires du volcanisme documentées les plus anciennes du monde. Depuis des siècles, le mont Etna attire des visiteurs, notamment des scientifiques

et des étudiants et c'est aujourd'hui l'un des volcans les mieux étudiés et les mieux surveillés au monde (avec les volcans du Parc national des volcans d'Hawaï). Cette remarque est également évidente si l'on en juge par le nombre exceptionnel d'études scientifiques sur le mont Etna qui influencent depuis longtemps les disciplines de la volcanologie, de la géophysique, de la géologie et de la géomorphologie.

En résumé, le mont Etna est un exemple exceptionnel de processus géologiques en cours et de formes de reliefs volcaniques. Du point de vue de tous les critères notés dans l'étude thématique de l'UICN sur les volcans (notoriété, importance scientifique, valeur culturelle et pédagogique), le mont Etna est d'importance mondiale quand on le compare à d'autres volcans qui sont emblématiques pour leurs valeurs scientifiques. À proximité de là, Isole Eolie (les îles Éoliennes, Italie) ont été inscrites uniquement au titre du critère (viii) en tant qu'« exemple exceptionnel de construction et de destruction d'îles par le volcanisme [qui] sont toujours le théâtre de phénomènes volcaniques ». L'Etna a une activité volcanique semblable mais sa morphologie et sa genèse n'ont rien à voir avec celles des îles Éoliennes.

En ce qui concerne le critère (ix), l'analyse comparative réalisée par l'UICN et le PNUE-WCMC montre que le mont Etna abrite d'importants écosystèmes et communautés terrestres. Les volcans isolés, en particulier sur des îles, déploient une gamme intéressante de phénomènes tels que les successions et la réaction des communautés biotiques à des perturbations récurrentes. L'étude notait aussi que les volcans insulaires tels que le mont Etna, le Teide et les volcans d'Hawaï, abritent une flore et une faune endémiques uniques. Bien qu'il y ait des écosystèmes uniques présents sur le mont Etna, le bien proposé a des limites qui le restreignent au tiers supérieur du stratocône et réduisent de façon significative la capacité du bien de représenter des processus écologiques et biologiques exceptionnels pour l'évolution et le développement d'écosystèmes et de communautés terrestres de plantes et d'animaux. Les limites indiquées pour le bien proposé ne comprennent pas le volcan dans son ensemble et, au pied du volcan, les processus écologiques et biologiques ont subi un impact négatif de l'occupation par l'homme.

En résumé, l'UICN considère que l'on peut appliquer le critère (viii) au mont Etna mais que les autres critères proposés ne sont pas convaincants, d'autant plus que les conditions d'intégrité ne sont pas remplies.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Le *Parco dell'Etna* a été établi en tant que Parc national régional par décret du Président de l'Autorité régionale de Sicile, en mars 1987. Le décret définissait les limites du parc, le subdivisait en quatre zones générales et déterminait les activités autorisées /

interdites dans chaque zone. Les quatre zones sont : A (réserve intégrale), B (réserve générale), C (protection) et D (contrôle). Le bien proposé ne comprend que la partie la plus strictement protégée (zone A) du Parc de l'Etna. En outre, neuf sites Natura 2000 recouvrent le bien proposé à différents degrés, assurant une protection additionnelle de 77% de la superficie proposée se trouvant sous législation européenne.

Les règlements fournis dans le décret assurent une protection adéquate des valeurs clés du bien proposé. Depuis que le processus d'acquisition des terres s'est terminé en 2010, 97,4% du bien proposé appartiennent au domaine public (région ou communes). Les 2,6% (500 ha) restants appartiennent à des propriétaires privés et sont encore utilisés pour la culture traditionnelle de la pistache. En revanche, 56,6% de la zone tampon appartiennent à des propriétaires privés.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Les limites du bien proposé (19'237 ha) sont clairement définies et englobent les valeurs les plus exceptionnelles du bien pour ce qui concerne le critère (viii). La petite taille du bien proposé, par rapport au stratocône tout entier, ne comprend pas les caractéristiques qui pourraient permettre un examen de l'inscription au titre des critères (vii) ou (ix). En outre, les écosystèmes des pentes basses du volcan ont subi les impacts négatifs des activités de développement. Le bien proposé comprend très peu d'infrastructures : quelques sentiers forestiers / de montagne, un certain nombre d'abris de montage rudimentaires le long des principaux sentiers forestiers et plus de 50 petites stations de surveillance sismique ainsi qu'un observatoire. Le financement a été obtenu pour une rénovation complète de l'observatoire qui devrait commencer en 2013. Les limites de la zone A sont clairement marquées sur les cartes du parc et sur le terrain (sur le long des sentiers et chemins forestiers).

Le bien proposé est entouré d'une zone tampon (26'220 ha) qui se compose de la zone B du parc et de deux zones de tourisme (classées zone C *Altomontane*) qui datent d'avant la création du Parc de l'Etna. Les zones touristiques comprennent des sites d'hébergement (hôtels, gîtes), des parkings, des restaurants, des cafés, un téléphérique, des télésièges et des tire-fesses pour le ski, des points d'information et des kiosques qui vendent des billets pour des tours guidés en voiture/des randonnées et des safaris à dos de cheval et d'âne. Ces régions ainsi que le reste du parc (zone C *Pedemontane* et zone D) ne peuvent prétendre au statut de bien naturel du patrimoine mondial car elles ne remplissent pas les conditions d'intégrité ni les obligations de protection et de gestion pour le moment.

L'UICN considère que les limites du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

La gestion du bien proposé est coordonnée par *Ente Parco dell' Etna* et menée surtout selon les réglementations du *Parco dell'Etna* fournies dans le décret du Président de l'Autorité régionale de Sicile de mars 1987. *Ente Parco dell' Etna* a été établi en tant qu'autorité de gestion du Parc de l'Etna par décret du Président de l'Autorité régionale de Sicile en mai 1987. L'organe de gestion est dirigé par le président du parc, ou commissaire, qui est le représentant légal d'*Ente Parco dell' Etna*, nommé par le Président de l'Autorité régionale de Sicile; le commissaire préside le Conseil du parc. Le Conseil du parc, un organe politique, comprend le Président de l'Autorité provinciale de Catane et les maires de 20 villes qui partagent le territoire du parc. Le Comité exécutif du parc, un organe technique, est chargé des décisions concernant le budget, l'administration et la gestion du parc. Le directeur du parc dirige l'administration et la gestion quotidienne du Parc de l'Etna. Le parc reçoit des avis techniques et scientifiques de l'organe consultatif régional sur la protection du patrimoine naturel (*Consiglio Regionale per la Protezione del Patrimonio Naturale, CRPPN*). *Ente Parco dell' Etna* gère le parc, y compris le bien proposé, en coopération étroite avec l'Autorité régionale des forêts d'État et le corps régional des gardes forestiers (*Corpo Forestale*).

La gestion du Parc de l'Etna, y compris du bien proposé, est guidée par un plan de gestion à long terme et des programmes d'intervention triennaux. Actuellement, le programme triennal 2011/2013 est en vigueur; toutefois, le contenu relatif au critère (viii) ou aux processus géologiques doit être renforcé.

La structure de gestion du bien évolue de façon que le rôle du gouvernement (du point de vue du financement ou de la gouvernance) diminue tandis qu'un organe non gouvernemental assume peu à peu la responsabilité de la gestion pratique. Le personnel et le financement sont suffisants pour les activités actuelles mais pourraient être un peu justes pour les niveaux requis pour un bien du patrimoine mondial. *Ente Parco dell' Etna* reçoit son financement central annuel de l'Autorité régionale sicilienne. De 2006 à 2011, cet appui a atteint environ 4,5 millions d'euros par an, couvrant les frais de personnel et de gestion centrale. En outre, *Ente Parco dell' Etna* reçoit un appui important d'autres sources, y compris de l'État italien et de l'Union européenne, pour des activités et interventions de gestion. Un appui financier et technique additionnel est nécessaire, par exemple, pour améliorer les installations d'écotourisme et d'éducation à l'environnement dans le bien, ainsi que les installations touristiques dans la zone tampon et dans la zone du parc dans son ensemble. Bien qu'il y ait 48 employés pour gérer *Ente Parco dell' Etna*, la capacité des ressources humaines est actuellement limitée en ce qui concerne la volcanologie ou l'écologie. L'absence de présence de gestion

coordonnée sur place est préoccupante pour la sécurité et il convient d'améliorer la situation pour mieux présenter les valeurs de patrimoine naturel au public, assurer un accès facile et garantir la sécurité des visiteurs.

La programmation et l'interprétation incombent à des agences privées et il est essentiel que l'organe de gestion coordonne la présentation des valeurs du patrimoine naturel. Un appui financier et technique est requis pour améliorer les installations pédagogiques et de tourisme dans le bien. Le parc pourrait envisager de mener des évaluations régulières de l'efficacité de la gestion et/ou de participer à des plans de certification pertinents (p. ex., le diplôme européen des aires protégées).

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.4 Communautés

L'UICN note que la proposition d'inscription au patrimoine mondial a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif, avec l'appui et la participation de nombreuses organisations et personnes. Globalement, la mission sur le terrain a constaté l'appui total de parties prenantes très diverses à la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial mais des préoccupations concernant les restrictions éventuelles ont été exprimées par un concessionnaire, dans la zone touristique (zone tampon). Certaines des parties prenantes auraient aimé voir une plus grande superficie intégrée dans la proposition; toutefois, il est généralement reconnu que, globalement, le bien proposé représente les valeurs les plus exceptionnelles du mont Etna et que les questions d'intégrité limitent une proposition éventuellement plus vaste. L'UICN note également l'importance culturelle du mont Etna qui, pendant plus de 2'000 ans, a joué un rôle important dans les légendes, le folklore, la littérature et les arts.

4.5 Menaces

Il n'y a pas de population permanente ni de routes dans le bien proposé, dont l'utilisation est limitée à la recherche et aux loisirs. L'accès de véhicules à un réseau limité de pistes forestières et de montagne semble être strictement réglementé (p. ex. par des portails et des clôtures) et n'est permis qu'à des fins de gestion du parc et d'activités autorisées telles que la recherche et les expéditions en 4x4 organisées sur le sentier principal, entre les établissements touristiques de la zone tampon et l'observatoire de l'INGV. À l'exception de la restauration de l'observatoire mentionnée ci-dessus, aucun projet de construction n'est autorisé ou prévu dans le bien proposé. Depuis deux ans, l'accès du public au sommet du mont Etna est officiellement interdit pour des questions de sécurité mais cette réglementation est difficile à appliquer.

Beaucoup d'abris de montagne rudimentaires n'ont pas de toilettes, ce qui engendre un problème de déchets d'origine anthropique qui doit être réglé. Les

activités de loisirs organisées comme le vélo de montagne et les randonnées à dos de cheval/âne nécessitent une autorisation préalable. Bien qu'elles semblent être limitées pour le moment, elles doivent être bien surveillées et gérées pour éviter des impacts négatifs, comme l'érosion et la perturbation des espèces sauvages.

Les chiens ne sont pas autorisés dans le bien proposé et la chasse illégale semble être sous contrôle. Un pâturage estival de faible intensité est autorisé dans certaines parties du bien proposé. Des interventions limitées de sylviculture ont lieu dans le bien proposé pour réduire le risque d'incendies forestiers et maintenir les routes d'accès. Le changement climatique pourrait augmenter le risque d'incendies forestiers dans la région et avoir des impacts sur les espèces et les communautés du mont Etna. Les risques naturels résultant de l'activité volcanique du mont Etna seront toujours dangereux pour certaines caractéristiques et installations du parc et au-delà. Globalement, toutefois, la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé n'est pas menacée pour le moment.

La zone tampon est moins rigoureusement protégée et comprend un réseau de routes publiques ainsi que de vastes zones utilisées pour l'agriculture traditionnelle et un pâturage plus intense. Comme noté plus haut, les zones de tourisme de la zone tampon comprennent des lieux d'hébergement (hôtels, gîtes), des parkings, des restaurants, des cafés, un téléphérique, des télésièges et des tire-fesses pour le ski, des points d'information et des kiosques qui vendent des billets pour des tours guidés en voiture/des randonnées et des safaris à dos de cheval et d'âne. Certaines de ces installations ne remplissent pas actuellement les normes internationales et nécessitent des améliorations. Plus généralement, les installations prévues pour les visiteurs pourraient être améliorées en tenant compte des meilleures pratiques et leçons acquises dans d'autres biens du patrimoine mondial comparables. Toutefois, les impacts du développement possible sur l'environnement doivent être soigneusement évalués, surveillés et contrôlés. La chasse illégale est plus fréquente dans la zone tampon que dans le bien proposé. Il n'y a pas d'activité industrielle, de dépôts d'ordures ni de mines (carrières) dans le bien proposé et sa zone tampon. Compte tenu de son emplacement, dans une région fortement peuplée, certaines parties du parc sont menacées par une expansion urbaine, la pollution, y compris par le déversement illégal de déchets et un développement inapproprié.

En résumé, l'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

Le Groupe d'experts du patrimoine mondial de l'UICN a examiné de façon approfondie la question récurrente de l'inscription de biens volcaniques sur la Liste du patrimoine mondial, qui a déjà fait l'objet d'un examen

par le Comité du patrimoine mondial. Certes, l'UICN recommande l'inscription du mont Etna mais celle-ci soulève une fois encore la question de l'accent mis sur les inscriptions de volcans qui rompt l'équilibre avec d'autres types de biens du patrimoine. En outre, on a le sentiment qu'il pourrait y avoir un abus du concept de « volcan emblématique » ainsi qu'une surenchère sur les propositions de volcans en Europe qui sont d'importants exemples des premiers progrès scientifiques.

Le Groupe d'experts du patrimoine mondial de l'UICN note qu'il serait souhaitable de réviser les orientations thématiques actuelles sur les biens volcaniques du patrimoine mondial, notamment pour l'évaluation de toutes les régions, afin de mieux conseiller les États parties sur les priorités qui aboutiront à une liste définitive et équilibrée au plan régional des biens volcaniques ayant les plus grandes chances d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription du mont Etna est proposée au titre des critères (vii), (viii) et (ix).

Critère (vii) : Phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle et importance esthétique

Le mont Etna est un stratovolcan imposant qui domine de façon distinctive l'île de Sicile. Le paysage divers et complexe dans lequel se trouve le volcan central, la juxtaposition colorée de substrats volcaniques, de forêts et de végétation non forestière, se conjugue avec les points de vue grandioses sur la Sicile et la mer Méditerranée. Bien que ce volcan soit important à l'échelon régional, il y a, au plan mondial, d'autres volcans actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial qui ont une plus grande importance du point de vue de ce critère. Le mont Etna ne rivalise pas avec de nombreux autres sites volcaniques qui sont plus grands (plus hauts, plus larges), plus complexes, plus spectaculaires et dont les flancs sont moins touchés par le développement.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (viii) : Histoire de la Terre et caractéristiques géologiques

Le mont Etna est l'un des volcans les plus emblématiques et les plus actifs du monde, un exemple remarquable de processus géologiques en cours et de formes de relief volcaniques. Le stratovolcan se caractérise par une activité éruptive quasi continue des cratères de sommet et les éruptions de lave relativement fréquentes par les cratères et les fissures de ses flancs. Cette activité volcanique exceptionnelle est décrite par l'homme depuis au moins 2'700 ans – ce qui en fait l'une des histoires documentées du volcanisme les plus longues du monde. L'assemblage accessible et divers de caractéristiques volcaniques telles que les cratères de sommet, les cônes de scories, les coulées de lave, les grottes de lave et la dépression de la Valle de Bove

font du mont Etna une destination privilégiée pour la recherche et l'éducation. Aujourd'hui, le mont Etna est l'un des volcans les mieux étudiés et les mieux suivis dans le monde ; il continue d'influencer la volcanologie, la géophysique et d'autres disciplines des sciences de la Terre. La notoriété du mont Etna, son importance scientifique et ses valeurs culturelles et pédagogiques sont d'importance mondiale.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (ix) : Écosystèmes / communautés et processus écologiques / biologiques

En tant que volcan insulaire isolé dans le point chaud de la biodiversité du bassin méditerranéen, le mont Etna abrite d'importants écosystèmes et communautés terrestres, y compris une flore et une faune endémiques uniques. L'activité volcanique fréquente et intense du mont Etna en fait un laboratoire naturel pour l'étude des processus écologiques et biologiques tels que l'adaptation, la colonisation, la compétition, la perturbation, la spéciation et la succession. Toutefois, ces valeurs sont secondaires par rapport aux valeurs emblématiques du mont Etna pour les sciences de la Terre et compte tenu des dimensions limitées du bien proposé (essentiellement le tiers supérieur du volcan), les processus écologiques/biologiques importants ne peuvent être capturés dans les limites proposées et les pentes plus basses ont été affectées de façon négative par le développement.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-13/37.COM/8B et WHC-13/37.COM/INF.8B2 ;

2. Inscrit le **mont Etna, Italie**, sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère (viii) ;

3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le Bien du patrimoine mondial du mont Etna (19'237 ha) comprend la zone du mont Etna la plus strictement protégée et la plus importante sur le plan scientifique, et fait partie du Parc naturel régional de l'Etna. Le mont Etna est renommé pour son niveau d'activité volcanique exceptionnel et la documentation de cette activité depuis au moins 2'700 ans. Sa notoriété, son importance scientifique et ses valeurs culturelles et pédagogiques sont d'importance mondiale.

Critères

Critère (viii)

Le mont Etna est l'un des volcans les plus emblématiques et les plus actifs du monde, un exemple remarquable de processus géologiques en cours et de formes de relief volcaniques. Le stratovolcan se caractérise par une activité éruptive quasi continue des cratères de sommet et les éruptions de lave relativement fréquentes par les cratères et les fissures de ses flancs. Cette activité volcanique exceptionnelle est décrite par l'homme depuis au moins 2'700 ans – ce qui en fait l'une des histoires documentées du volcanisme les plus longues du monde. L'assemblage accessible et divers de caractéristiques volcaniques telles que les cratères de sommet, les cônes de cendres, les coulées de lave, les grottes de lave et la dépression du Valle de Bove font du mont Etna une destination privilégiée pour la recherche et l'éducation. Aujourd'hui, le mont Etna est l'un des volcans les mieux étudiés et les mieux suivis dans le monde ; il continue d'influencer la volcanologie, la géophysique et d'autres disciplines des sciences de la Terre. La notoriété du mont Etna, son importance scientifique et ses valeurs culturelles et pédagogiques sont d'importance mondiale.

Intégrité

Les limites du bien sont clairement définies et englobent les caractéristiques géologiques les plus exceptionnelles du mont Etna. Le bien compte très peu d'infrastructures : quelques chemins forestiers/de montagne, plusieurs abris de montagne simples le long des principaux chemins forestiers et plus de 50 petites stations de surveillance sismique ainsi qu'un observatoire scientifique.

Une zone tampon de 26 220 ha entoure le bien, englobant des secteurs du Parc naturel régional du mont Etna et deux zones touristiques. Ces zones touristiques possèdent des logements (hôtels, gîtes), des parkings, des restaurants, des cafés, un téléphérique, des télésièges et tire-fesses pour le ski, des sites d'information et des kiosques où sont délivrés les tickets pour les parcours guidés, les randonnées et les safaris à dos de cheval ou d'âne.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le décret du Président de l'autorité régionale de Sicile a créé le Parco dell'Etna (Parc de l'Etna) en tant que Parc naturel régional en mars 1987. Le bien comprend une partie de ce parc contenant la zone définie comme une réserve intégrale. En outre, neuf sites Natura 2000 recouvrent le bien à différents degrés, assurant une protection additionnelle à 77% de la zone relevant de la législation européenne.

Les règlements établis par le décret assurent une protection adéquate des valeurs clés du bien. Depuis que s'est terminé le processus d'acquisition de terre en 2010, 97,4% du bien est propriété publique (région ou communautés). En revanche, 56,6% de la zone tampon est propriété privée.

La gestion du bien est coordonnée par Ente Parco dell' Etna, autorité de gestion du Parc de l'Etna établie par décret du Président de l'autorité régionale de Sicile en mai 1987, en collaboration étroite avec l'autorité régionale des forêts d'État et le Corps régional des gardes forestiers (Corpo Forestale). La gestion est guidée par un plan de gestion à long terme et des programmes d'intervention triennaux.

Dans le bien, il n'y a pas de population permanente, il n'y a pas de routes et l'utilisation est limitée à la recherche et aux activités de loisirs. L'accès de véhicules à un réseau limité de pistes forestières et de montagne semble être rigoureusement contrôlé (p. ex., par des portails et des clôtures) et n'est autorisé qu'à des fins de gestion du parc ainsi que pour des activités telles que la recherche et les randonnées en 4x4 organisées sur le sentier principal d'équipement touristique, dans la zone tampon, jusqu'à l'observatoire INGV. Hormis une restauration possible de l'observatoire, aucun projet de construction n'est autorisé ou prévu dans le bien. L'accès public au sommet du mont Etna peut être officiellement interdit pour des raisons de sécurité bien que ce règlement ait été difficile à appliquer. Des activités de loisirs organisées, comme le vélo de montagne et les randonnées à dos de cheval ou d'âne nécessitent une autorisation préalable. Bien qu'elles semblent actuellement limitées, elles doivent être bien surveillées et gérées pour éviter des impacts négatifs comme l'érosion et la perturbation des espèces sauvages. Aucun chien n'est autorisé dans le bien et la chasse illégale semble être sous contrôle. Un pâturage de faible intensité est autorisé dans certaines parties du bien en été. Des interventions de sylviculture limitées ont lieu dans le bien pour réduire le risque d'incendies de forêts et entretenir les routes d'accès. Le changement climatique pourrait augmenter le risque d'incendies de forêt dans la région et les effets sur les espèces et les communautés du mont Etna. Les risques naturels résultant de l'activité volcanique du bien menaceront toujours certaines caractéristiques et installations du parc et alentours. Il importe de renforcer les installations pour les visiteurs en tenant compte des meilleures pratiques et enseignements acquis dans des biens du patrimoine mondial comparables.

4. Félicite les autorités locales, régionales et nationales, le personnel du parc, les gardes forestiers, les scientifiques coopérant et les institutions scientifiques ainsi que les organisations non gouvernementales pour leur engagement et leur appui au bien proposé ;

5. Demande à l'État partie de coordonner les autorités régionales et nationales afin de maintenir et de renforcer leur appui au bien, pour augmenter encore la capacité de gestion ;

6. Recommande à l'État partie de réviser et de mettre à jour le plan de gestion pour :

- a) mieux harmoniser les relations entre les différentes organisations chargées de la gestion et les partenaires du secteur privé qui utilisent le bien proposé, afin de garantir que les caractéristiques géologiques exceptionnelles ne subissent pas d'impact négatif par les pressions accrues du tourisme ;
- b) améliorer les mécanismes de surveillance de l'utilisation par les visiteurs afin d'équilibrer la protection des valeurs de patrimoine naturel et d'améliorer l'expérience et la sécurité des visiteurs ;
- c) encourager le renforcement des valeurs pour le suivi et la gestion avec l'intégration d'un personnel technique (géologue, géomorphologue et volcanologue), à part entière, dans l'équipe de gestion du site ;
- d) encourager l'échange de l'expérience en matière de gestion et la promotion de la collaboration scientifique et pédagogique entre le mont Etna et Isole Eolie (Îles éoliennes, Italie) ;

7. Recommande aussi aux autorités du parc, aux autorités régionales et nationales de collaborer avec les partenaires techniques et financiers pertinents afin d'améliorer l'expérience des visiteurs dans le bien. Cela devrait comprendre des améliorations du point de vue des projets d'écotourisme et d'éducation à l'environnement dans le bien, et les installations touristiques de la zone tampon et de la zone élargie du parc ;

8. Encourage l'État partie à améliorer l'intégration du bien et de sa zone tampon dans le paysage en général, pour reconnaître et promouvoir les activités actuelles d'éducation, de suivi, de recherche et de formation et pour améliorer les perspectives de développement durable de la région, notamment par l'adoption possible de l'expérience du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère ;

9. Rappelant sa décision 31 COM 8B.12 de 2007, réitère « qu'il y a des possibilités de plus en plus limitées d'inscrire des sites volcaniques sur la Liste du patrimoine mondial » et demande à l'UICN de réviser et de mettre à jour son étude thématique sur « les volcans du patrimoine mondial » avec une participation d'experts évaluateurs de sites volcaniques pour mettre sur pied une liste courte et dûment équilibrée des meilleurs sites volcaniques candidats restants qui pourraient mériter d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Carte 1: Localisation du bien proposé en Sicile, Italie



Carte 2: Bien proposé et zone tampon

